

„ voudroit faite enregistrer ; & que par conséquent
 „ le Parlement n'ayant aucune connoissance de
 „ ceux dont il s'agissoit, il ne pouvoit les enregi-
 „ strer, ni opiner : A quoi Mr. le Garde des
 „ Sceaux répondit, „ que ces Edits étoient si clairs,
 „ qu'il n'étoit pas necessaire de les examiner après
 „ la lecture qui en seroit faite. “ Mr. le premier
 Président se préparoit à répliquer, mais le Roi
 ordonna l'enregistrement, qui fut fait sans aller
 aux opinions ; & S. M. pour marquer son mécon-
 tentement de l'opposition qu'Elle avoit trouvé à ses
 volonteZ, ne déclara pas son Mariage au Parle-
 ment, quoique la séance eut duré deux heures
 & demi.

XIII. Le 5. le Comte de Maffei Ambassadeur
 Extraordinaire du Roi de Sardaigne, eut sa pre-
 miere Audience, étant conduit par le Chevalier de
 Saintot Introdacteur des Ambassadeurs. Le Roi
 a donné cent mille livres au Cardinal de Rohan,
 pour le dédommager des grandes dépenses qu'il
 a faites à l'occasion du Mariage de S. M. Ce
 fera cette Eminence qui en fera la benediction
 en qualité de Grand Aumônier ; mais on ne sçait
 pas encore précisément le tems & le lieu où se
 fera cette ceremonie. On travaille à de magnifi-
 ques équipages pour le Duc d'Antin, qui doit
 aller faire la demande de la Princesse. Ce Sei-
 gneur aura 12. Pages, 24. Valets de pied, &
 grand nombre d'autres Officiers, & son départ
 pour *Weysembourg* est fixé au 25. de ce mois,
 de même que celui du Comte de Beauveau, qui
 doit signer le Contract de Mariage au nom de
 S. M. Les Dames nommées pour aller au devant
 de la future Reine, sont, Madame de Duras,
 Madame de Fitz James, Madame de Charost, Ma-
 dame de Maillebois. Le 6. Mr. le Duc partit
 pour